

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 33^e session du Comité pour les animaux et
la 27^e session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 12 – 13 juillet 2024

Annexes de la Convention

Questions de nomenclature

Nomenclature botanique et zoologique

ÉLABORATION D'UNE LISTE MONDIALE NORMALISÉE D'ESPÈCES

1. Le présent document a été établi par la spécialiste en nomenclature botanique du Comité pour les plantes et le spécialiste en nomenclature zoologique du Comité pour les animaux, avec l'aide déterminante du Secrétariat et grâce aux avis exprimés par les membres du Groupe de travail intersessions conjoint sur la nomenclature.
2. Lors de sa 19^e session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté la décision 19.274 comme suit :

À l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

19.274 *Sous réserve de financements externes, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes participent, par l'intermédiaire de leurs spécialistes de la nomenclature respectifs, à l'initiative de l'Union internationale des sciences biologiques en vue d'élaborer une liste mondiale normalisée d'espèces, et rend compte de l'état d'avancement des travaux à la 20^e session de la Conférence des Parties.*

3. Le document [PC26 Doc. 42.3 / AC32 Doc. 45.3](#) fait le point sur les progrès accomplis en la matière. Depuis lors, la spécialiste en nomenclature du Comité pour les plantes a été invitée à se joindre à son homologue du Comité pour les animaux afin de travailler avec le Groupe de travail sur la gestion des listes, créé sous les auspices de l'Union internationale des sciences biologiques (en anglais, IUBS). Ce groupe de travail s'emploie actuellement à définir les critères relatifs à l'adoption de listes partielles dans une liste mondiale complète. Il étudie également la possibilité de collaborer plus étroitement avec la Convention sur les espèces migratrices (CMS).
4. Les spécialistes en nomenclature du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux estiment que l'élaboration de la liste mondiale constitue un processus à long terme et recommandent que les comités proposent la prorogation de la décision 19.274 à la 20^e session de la Conférence des Parties, ou s'interrogent sur la nécessité d'incorporer un libellé concernant la participation aux initiatives visant à élaborer une liste mondiale normalisée d'espèces à la résolution 12.11 (Rev. CoP19), *Nomenclature normalisée*. Dans cette perspective, le paragraphe suivant pourrait être inséré après le paragraphe 5 de ladite résolution :

ENCOURAGE le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes à participer, par l'intermédiaire de leur spécialiste en nomenclature, à des initiatives visant à élaborer une liste mondiale normalisée d'espèces, sous réserve d'un financement extérieur.

5. En menant leurs travaux dans l'esprit de la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19), *Nomenclature normalisée*, les spécialistes en nomenclature du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux ont constaté que les paragraphes 5 et 11 de cette résolution peuvent être considérés comme répétitifs et ont donc proposé d'envisager de recommander à la 20^e session de la Conférence des Parties la fusion de ces deux paragraphes. Le texte consolidé pourrait être libellé comme suit (modification du paragraphe 5 en vue d'y incorporer le texte du paragraphe 11) :

CHARGE le Secrétariat, en étroite coopération avec les spécialistes en nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, et en application de ses protocoles d'accord ou de coopération ou de ses programmes de travail avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité, ~~d'envisager des moyens d'harmoniser~~ de promouvoir l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature des espèces couvertes par leurs dispositions respectives.

6. Bien que cette tâche ne fasse pas partie de leur mandat, les membres du [groupe de travail intersessions conjoint sur la nomenclature](#) ont été priés de donner leur avis sur les éventuelles priorités en matière de sélection, d'élaboration ou de mise à jour et d'adoption de références normalisées de nomenclature. La Chine, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, ainsi que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont envoyé leur réponse.
7. La liste ci-après a été dressée en tenant compte des réponses reçues et sera examinée par les spécialistes en nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes en vue de donner un ordre de priorité aux activités à mener :

REPTILIA: SAURIA

Gekkonidae: *Carphodactylus* spp., *Nephrurus* spp., *Orraya* spp., *Phyllurus* spp., *Saltuarius* spp., toutes les espèces inscrites appartenant au genre *Sphaerodactylus*, *Strophurus* spp., *Underwoodisaurus* spp., et *Uvidicolus* spp.

Helodermatidae: *Heloderma* spp.

Phrynosomatidae: *Phrynosoma* spp.

Scincidae: *Egernia* spp.

INSECTA: LEPIDOPTERA

Papilionidae: *Bhutanitis* spp., *Teinopalpus* spp.

MOLLUSCA: BIVALVIA

Tridacnidae spp.

MOLLUSCA: GASTROPODA

Achatinellidae: *Achatinella* spp.

Cepolidae: *Polymita* spp.

FLORE

Amaryllidaceae: *Galanthus* spp., *Sternbergia* spp.

Apocynaceae: *Hoodia* spp.

Asparagaceae: *Beaucarnea* spp.

Bignoniaceae: *Handroanthus* spp., *Roseodendron* spp., *Tabebuia* spp.

Crassulaceae: *Rhodiola* spp.

Cyatheaceae: *Cyathea* spp.

Dicksoniaceae: *Dicksonia* spp.

Didiereaceae spp.

Euphorbiaceae: Succulent *Euphorbia* spp.

Leguminosae: *Afzelia* spp.

Meliaceae: *Cedrela* spp.

Nepenthaceae: *Nepenthes* spp.

Portulacaceae: *Anacampseros* spp., *Avonia* spp.

Primulaceae: *Cyclamen* spp.

Sarraceniaceae: *Sarracenia* spp.

Stangeriaceae: *Stangeria* spp., *Bowenia* spp.

Thymelaeaceae: *Aquilaria* spp., *Gyrinops* spp., *Gonystylus* spp.

Zamiaceae spp.

Zygophyllaceae: *Guaicum* spp.

8. En outre, il a également été jugé souhaitable de mettre à jour certaines références existantes de nomenclature pour Cactaceae et Orchidaceae, et d'en ajouter de nouvelles.
9. Les spécialistes en nomenclature du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux ont pris acte du fait que des listes sont déjà en cours d'élaboration pour certains des groupes identifiés et que le document (PC27 Doc. 40.1 / AC33 doc.47.1) donne des informations détaillées sur la nomenclature des taxons inscrits à l'Annexe III et l'adoption de références normalisées pour ces taxons.

Recommandations

10. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont invités :
 - a) à prendre note de la liste de taxons figurant au paragraphe 7 du présent document ;
 - b) à examiner les propositions énoncées au paragraphe 4 concernant l'élargissement du mandat pour qu'il prévoit une participation aux initiatives visant à élaborer une liste mondiale normalisée ; et
 - c) à étudier les propositions formulées au paragraphe 5 relatives aux dispositions répétitives portant sur la promotion de l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature utilisées dans les accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité.